

/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-438 du 11 Novembre 1988

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre de l'Equipement et des Transports
de l'intérim du Camarade Girigissou GADO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du
Tourisme pour compter du 9 Novembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitution-
nelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Novembre 1988 le Camarade Martin Dohou
AZONHIHO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de l'intérim
du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence du
Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 2 SPD 2 MCAT-MET 6
Autres Ministères 15 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-